

Suivi et prise en charge précoce, pluri-professionnelle et coordonnée de l'enfant vulnérable

Les Réseaux de Nouvelle-Aquitaine, PACA et Occitanie consolident et améliorent le suivi des enfants vulnérables grâce à une expérimentation accompagnée dans le cadre du dispositif Article 51* : le parcours COCON.

Ce dernier concernera près de 13 000 enfants. L'expérimentation va durer 5 ans (de 2022 à 2027) avec l'objectif d'une généralisation dans le droit commun.

* Dispositif, introduit par la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2018, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits.

OBJECTIFS

- Repérage précoce des signes précurseurs de troubles du neuro-développement grâce à des consultations spécifiques
- Aide à la coordination des soins par le réseau grâce à des RCP, outil informatisé (...)
- Accès à des soins précoces* (selon les besoins) grâce aux forfaits financés (0-2 ans et 3-5 ans)

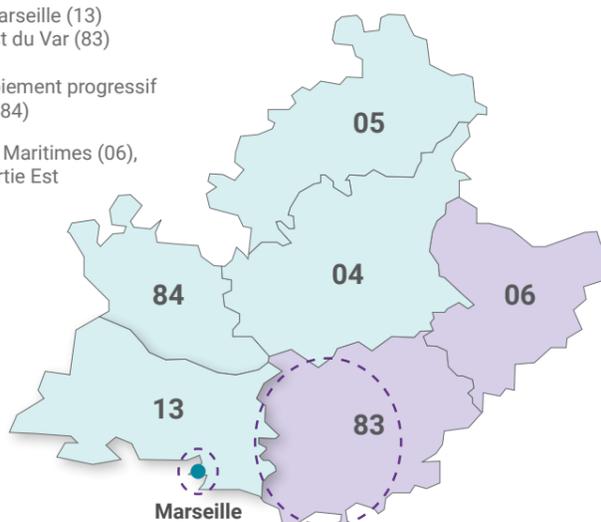
* Kinésithérapie – Psychomotricité – Orthophonie – Psychologie
Orthoptie – Ergothérapie

DÉPLOIEMENT PROGRESSIF EN RÉGION PACA

15/10/2022 - Marseille (13) et la partie Ouest du Var (83)

01/2023 - Déploiement progressif (départements 04, 05, 13, 84)

09/2023 - Alpes Maritimes (06), Monaco et la partie Est du Var (83)



Données des enfants sur : **AZUREZO**

CRITÈRES D'INCLUSION (CRITÈRES HAS) ET D'EXCLUSION

► Critères d'inclusion :

- < 33 SA ou ≤ 1500g
- 33SA-34SA+6j avec facteurs de risques aggravants (dont psycho-affectifs, socio-économiques et/ou RCIU < 3^{ème} percentile)
- Anoxo-ischémie traitée par hypothermie
- Cardiopathies complexes
- Malformations ou infections congénitales graves
- Pathologies neurologiques
- Exposition in utero psychotropes/toxiques

► Critères d'exclusion :

- Refus des parents
- Déménagement

PARCOURS DE SOIN DE L'ENFANT VULNÉRABLE

